

DÉPARTEMENT DU  
DOUBS

CANTON  
D'ORNANS

**COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS**

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 décembre 2024

DCM : N° 2024-12-06

OBJET : BUDGET – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES – M49

**L'an deux mil vingt-quatre  
Le trente octobre**

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID : 025-200082758-20241205-2024\_12\_06-DE



NOTA : Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
le 06/11/2024  
Convocation du Conseil du  
26/10/2024

Membres en exercice : 18  
Membres présents : 16  
Ayant pris part au  
vote : 18  
Ayant donné  
procuration : 2

Résultat du vote :

**Pour : 18**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Anne HENRY, excusée, pouvoir à M. Maxime GROSHENRY ; Mme Christina MARCHAND, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Corinne BERTRAND a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, sur le budget assainissement 2024 – M49 -, et afin de pouvoir honorer les dernières factures avant la fin de l'année, il convient de procéder à des ajustements budgétaires.

De ce fait, il propose les ajustements budgétaires suivants :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
- Cpte 6226 / 011 : - 7 000.00 € - Cpte 023 / 023 : + 31 000.00 € - Cpte 6588 / 65 : - 2 500.00 € - Cpte 66111 / 66 : - 1 500.00 € - Cpte 6817 / 68 : - 3 000.00 €	- Cpte 70611 / 70 : + 9 000.00 € - Cpte 70613 / 70 : + 5 000.00 € - Cpte 7068 / 70 : + 3 000.00 € - Cpte 7588 / 75 : + 1 000.00 €
<b>TOTAL : 17 000.00 €</b>	<b>TOTAL : 18 000.00 €</b>

Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
<ul style="list-style-type: none"><li>- Cpte 2031 / 20 : - 20 000.00 €</li><li>- Cpte 21311 / 21 : + 28 775.85 €</li><li>- Cpte 21532 / 21 : + 30 000.00 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Cpte 021 / 021 : + 31 000.00 €</li><li>- Cpte 10222 / 10 : + 5 500.00 €</li></ul>
<b>TOTAL : 38 775.85 €</b>	<b>TOTAL : 36 500.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajustements budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Vote à majorité : 18 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY

